



## Rapport sur la transparence de la chaîne d'approvisionnement

Exercice 2025

### 1. Exigence de déclaration

Le présent rapport sur la transparence de la chaîne d'approvisionnement (le « **rapport** ») a été préparé par Sunrise Senior Living, LLC, en son propre nom et au nom de certaines de ses filiales en propriété exclusive<sup>1</sup> (collectivement, « **Sunrise** ») conformément aux exigences de déclaration de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (Canada) (la « **Loi** »). Dans le présent rapport, les termes « nous », « notre », « nos », « Sunrise » et « la société » désignent collectivement Sunrise Senior Living, LLC et les filiales. Le présent rapport décrit les mesures prises par Sunrise au cours de la période commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et se terminant le 31 décembre 2025 (l'« **exercice 2025** ») pour empêcher le recours au travail forcé et au travail des enfants dans le cadre de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement.

### 2. Activités, structure et chaîne d'approvisionnement

Sunrise Senior Living, LLC est une société de portefeuille qui, par l'intermédiaire de ses filiales, se consacre principalement à l'aménagement et à la gestion de résidences pour personnes âgées et à l'offre de soins et de services personnalisés pour les personnes âgées au Canada et aux États-Unis. Sunrise exploite plusieurs types d'installations, notamment des ressources d'hébergement pour personnes âgées autonomes, des résidences-services et des centres de soins de la mémoire, des résidences pour personnes âgées, des établissements de soins infirmiers spécialisés et des soins à domicile. Sunrise est détenue en propriété exclusive indirectement par l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« **PSP** »), société d'État canadienne détenue en propriété exclusive.

Sunrise Senior Living, LLC est une société à responsabilité limitée constituée sous le régime de la loi du Delaware intitulée *Limited Liability Company Act*. Le siège social de Sunrise Senior Living, LLC est situé au 7902 Westpark Drive, McLean, Virginie 22102. Les filiales de Sunrise sont responsables des opérations commerciales de Sunrise. Les filiales suivantes, détenues en propriété exclusive, sont responsables de la majorité des activités d'approvisionnement de Sunrise :

- Sunrise Senior Living Management, Inc. (« **Management** »), société de Virginie, gère la majorité des installations de Sunrise situées aux États-Unis.

---

<sup>1</sup> Sunrise Senior Living, LLC est une société de portefeuille qui exploite son entreprise par l'intermédiaire de ses filiales. Les filiales de l'organisation de Sunrise qui voient à l'approvisionnement sont Sunrise Senior Living Management Inc., Sunrise Senior Living Services, Inc., Sunrise North Senior Living, Ltd., Dignity Home Care, Inc. et Sunrise Development, Inc. (collectivement, les « **filiales** »), chacune étant plus amplement décrite dans le présent rapport.



- Sunrise Senior Living Services, Inc. (« **Services** »), société du Delaware, gère les installations de Sunrise situées aux États-Unis qui ne sont pas par ailleurs gérées par Management.
- Sunrise North Senior Living, Ltd. (« **North** »), société du Nouveau-Brunswick, gère les installations de Sunrise situées au Canada.
- Dignity Home Care, Inc., société de New York, exerce ses activités uniquement dans l'État de New York et propose des soins à domicile, notamment des services de santé personnalisés et des services d'aide ménagère supervisés par des infirmières autorisées et des soignants professionnels, ainsi que des services de dotation de professionnels de la santé agréés.
- Sunrise Development, Inc. (« **Sunrise Development** »), société de Virginie, est la branche d'aménagement de Sunrise qui construit de nouvelles installations.

Management, Services et North sont collectivement appelées dans le présent rapport les « **filiales de gestion** ».

Sunrise Senior Living, LLC ne produit pas ni n'achète ni ne distribue de biens au Canada ou ailleurs, à l'exception de transactions très mineures. Les filiales de Sunrise se procurent un grand nombre et une grande variété de produits et de services dans le cadre de la prestation de leurs services. Sunrise Senior Living, LLC possède un certain nombre d'autres filiales détenues en propriété exclusive directes et indirectes. Toutefois, aucune des autres filiales n'est responsable de l'achat ou de la distribution de biens, à l'exception de transactions très mineures.

La chaîne d'approvisionnement des filiales de gestion comporte l'achat et la distribution de biens destinés aux activités de Sunrise, y compris, entre autres, des fournitures médicales, de la nourriture, des fournitures de bureau, des meubles, des accessoires fixes et de l'équipement, du linge de maison, des fournitures de cuisine et des accessoires de nettoyage. La chaîne d'approvisionnement de Sunrise Development comporte l'achat et la distribution de biens nécessaires à l'aménagement et à la construction de nouvelles installations, y compris, entre autres, les matériaux de construction, le bois d'œuvre, les accessoires fixes et les fournitures nécessaires au fonctionnement de l'installation après l'emménagement du premier résident.

Les fournisseurs directs de premier échelon de Sunrise sont généralement tous situés au Canada et aux États-Unis. Chacune des filiales achète généralement des biens auprès d'un fournisseur situé dans le territoire où se trouvent les installations et les activités de la filiale concernée.

### 3. Politiques et processus se rapportant au travail forcé et au travail des enfants

Au moyen de ses politiques d'organisation et de gouvernance, Sunrise communique ses valeurs et ses attentes, plaçant la barre très haut pour elle-même et ses fournisseurs. Sunrise ne tolère aucune forme de travail forcé ou de travail des enfants et met tout en œuvre pour éviter que ses activités



aient une incidence négative sur les droits de la personne. Nos politiques en la matière comprennent les suivantes :

### ***Code de conduite***

Le code de conduite de Sunrise (le « **code** ») s'applique à Sunrise Senior Living, LLC et aux membres de son groupe, à ses sociétés en exploitation et à ses filiales, y compris les filiales. Il couvre un large éventail de pratiques et de procédures commerciales, et énonce les principes directeurs qui régissent comment nos employés, nos entrepreneurs et nos fournisseurs doivent se comporter au moment d'exécuter leurs tâches professionnelles, ce qu'ils doivent notamment faire toujours de manière légale, éthique et dans l'intérêt fondamental de Sunrise. Le code a pour but de sensibiliser les employés, les entrepreneurs, les bénévoles et les membres du conseil d'administration de Sunrise sur les questions d'ordre juridique, éthique et de conformité qui peuvent être soulevées dans le cadre d'un emploi ou d'un accord contractuel conclu avec Sunrise. Le code exige notamment que toutes les personnes avec lesquelles Sunrise fait des affaires respectent toutes les lois applicables dans les territoires où Sunrise exerce ses activités. Le non-respect des lois applicables peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement et à la cessation d'activité commerciale.

Le code comprend une procédure de signalement des violations dans le cadre de laquelle toute personne soumise au code est censée signaler les problèmes de conformité, les préoccupations éthiques et les comportements inappropriés. En outre, Sunrise a mis en place une politique de téléassistance pour les plaintes relatives à l'éthique et à la conformité (la « **politique** ») dans le cadre de laquelle les employés, les entrepreneurs, les bénévoles, les résidents et les membres de la famille des résidents disposent d'un mécanisme confidentiel et sans représailles pour signaler des violations potentielles de la conformité. Conformément à la politique et au code, Sunrise a mis en place plusieurs canaux pour signaler les problèmes de conformité, les préoccupations éthiques et les comportements inappropriés, y compris un service d'assistance téléphonique en matière d'éthique et de conformité géré par un tiers qui est accessible 24 heures sur 24. Tous les rapports sont traités de manière confidentielle. Aucune mesure de représailles ne sera prise à l'encontre d'une personne qui signale de bonne foi des violations de la conformité par l'intermédiaire du service d'assistance téléphonique. Le code de conduite et les coordonnées du service d'assistance téléphonique en matière d'éthique et de conformité sont publiés sur l'intranet et le site Web public de Sunrise. En outre, tous les membres de l'équipe de Sunrise ont reçu une formation obligatoire sur la politique et le code. La formation de Sunrise est abordée plus en détail dans la section 6.

### ***Plan de conformité***

Sunrise a pour politique fondamentale de mener ses activités dans le respect de toutes les lois et réglementations fédérales et étatiques applicables aux États-Unis et des normes éthiques de Sunrise. Le plan de conformité de Sunrise (le « **plan** ») donne un aperçu du programme de conformité de Sunrise et de ses exigences de base. L'objectif du programme de conformité est d'aider Sunrise à mettre en place des contrôles internes efficaces qui favorisent le respect de la législation applicable et des exigences des programmes de soins de santé fédéraux et étatiques.



Le plan prévoit que Sunrise n’emploiera pas ou ne passera pas de contrat sciemment avec une personne qui a été reconnue coupable d’un acte criminel lui interdisant de travailler dans l’industrie du logement pour personnes âgées. Sunrise a pour politique de mener des enquêtes raisonnables sur les antécédents des employés, des entrepreneurs et des vendeurs actuels et potentiels que Sunrise emploie et avec lesquels Sunrise fait affaire.

#### ***Processus de diligence raisonnable***

Sunrise s’attend à ce que les tiers avec lesquels elle passe des contrats adhèrent à des principes et à des valeurs commerciales similaires aux siens et respectent les lois et les réglementations en vigueur. Comme décrit ci-dessus, nous avons intégré la conduite responsable des affaires dans nos politiques et nos systèmes de gestion, dont certains s’appliquent aussi bien à nos fournisseurs qu’aux membres de notre équipe. Ces politiques et pratiques sont communiquées à tous les membres de l’équipe de Sunrise.

Outre ses politiques, Sunrise inclut des dispositions contractuelles relatives au respect des lois dans ses accords avec les vendeurs et les fournisseurs, si le contexte le justifie.

Outre les contrôles en vigueur pour les achats effectués par les filiales, Sunrise a également mis en place des contrôles à l’échelle des installations locales dans le but d’atténuer le risque de travail forcé et/ou de travail des enfants. Ces contrôles comprennent des limites de dépenses dans chacune de nos installations pour tout achat local de fournitures.

## 4. Secteurs de risques

Sunrise exerce ses activités au Canada et aux États-Unis. Les principaux fournisseurs directs des filiales de Sunrise sont situés en Amérique du Nord. Le Canada et les États-Unis disposent chacun d’une solide législation préexistante en matière de travail, d’emploi et de droits de la personne qui atténue le risque de travail forcé et de travail des enfants dans le cadre de nos activités et de notre chaîne d’approvisionnement. Cette législation est renforcée par les propres politiques de Sunrise et son plan de conformité, comme indiqué dans le présent rapport. Compte tenu de ce qui précède, au cours de l’exercice 2025, Sunrise a examiné sa chaîne d’approvisionnement et ses activités, et a déterminé qu’aucune composante de sa chaîne d’approvisionnement ne comportait un risque important relatif au travail forcé et/ou au travail des enfants.

En outre, comme indiqué ci-dessus, Sunrise Senior Living, LLC est une société de portefeuille et non une société en exploitation. En conséquence, nous avons déterminé que les activités de Sunrise Senior Living, LLC et de ses chaînes d’approvisionnement directes ne comportent pas de risque important relatif au travail forcé et/ou au travail des enfants.

## 5. Mesures correctrices

Au cours de l’exercice 2025, aucun incident de travail forcé ou de travail des enfants n’a été signalé ou repéré au sein de Sunrise ou de sa chaîne d’approvisionnement. Par conséquent, il n’a pas été nécessaire de prendre des mesures correctrices pour remédier au travail forcé ou au travail des enfants, ou pour compenser la perte de revenus des familles vulnérables.

## 6. Formation

Le plan de conformité de Sunrise prévoit que les membres de l'équipe, les entrepreneurs et les bénévoles de Sunrise doivent recevoir de la formation et de l'éducation afin de bien comprendre leurs responsabilités et leurs droits dans le cadre du plan, ainsi que les attentes de Sunrise. L'éducation et la formation soulignent l'engagement de Sunrise à se conformer à toutes les lois applicables et aux exigences des programmes de soins de santé. Chaque membre de l'équipe de Sunrise reçoit un exemplaire du code et du plan au moment de son embauche.

Les nouveaux membres de l'équipe de Sunrise reçoivent une formation générale relative à la conformité lors de leur embauche, dans un délai établi, et reçoivent une formation générale relative à la conformité au moins une fois par an. Une formation supplémentaire est dispensée aux membres de l'équipe, aux entrepreneurs et aux bénévoles en fonction de leur poste et des exigences de formation, comme le détermine le responsable de la conformité de Sunrise. La présence et la participation aux séances de formation ainsi que la réussite des programmes de formation relative à la conformité constituent une condition de maintien d'emploi auprès de Sunrise. Le non-respect des exigences en matière de formation relative à la conformité peut entraîner des mesures disciplinaires, y compris un éventuel congédiement.

## 7. Évaluation de l'efficacité

Sunrise reconnaît que le travail forcé et le travail des enfants sont des risques possibles dans le cadre de ses activités et de sa chaîne d'approvisionnement. Pour évaluer notre efficacité à prévenir le recours au travail forcé et au travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement, nous examinons et vérifions périodiquement nos politiques et procédures décrites ci-dessus.